



Le 13 Mars 2018

Journée Formation

Économique et Social

**Une journée de formation économique et social
est organisée le 13 Mars 2018**

De 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00

Dans les locaux
de la bourse du travail de Roanne

Thèmes :

- **Votre bulletin de salaire** (comment est calculé votre salaire net)
- **Classification** (Venez avec une fiche de paye, ils pourront vous dire approximativement, l'impact de la nouvelle classification sur votre bulletin de salaire)
- **Recours** dans le cadre de la commission paritaire de conciliation art 39 de la CCN

Si vous êtes intéressé, vous devez en faire la demande, en remplissant le document ci-joint, ensuite, le retourner à l'adresse mail :

patrick.berne@pole-emploi.fr ou nathalie.delbaere@pole-emploi.fr.

Avant le 01 02 2018.

**Après accord de la direction régionale, informez votre hiérarchie locale au plus tôt.
Le code sur votre compteur etemption : CFES**

En cas de question, sur la gestion de cette journée, nous restons à votre disposition



FORMATION ECONOMIQUE SOCIALE ET SYNDICALE

DEMANDE DE CONGE DE FORMATION SYNDICALE

A l'attention du service RH / DRAPS : RHONE-ALPES

Objet : demande de congé de formation économique sociale et syndicale

Je soussigné, M.....sollicite un congé du pour la journée du 13 Mars 2018,
afin de suivre une session d'étude, de formation économique, sociale et syndicale,

Organisée par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Elle est organisée à la Bourse du travail de Roanne, et ce conformément aux dispositions légales de l'article L. 3142-7, L. 3142-8, L. 3142-9, L. 3142-10, R. 3142-1 du code du travail (anc. art. L.451-1) et au texte de loi N° 85-1409 du 30 décembre 1985 sur le congé de formation syndicale.

Cette session entre dans le cadre de l'article 40§4 de la CCN Pôle Emploi

Le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et rémunéré comme tel.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le : 01 Février 2018

M.....